

Titres des nouveaux cardinaux

Author : Vini Ganimara

Categories : [Actes du Pape](#)

Date : 22 novembre 2010

Avec un peu de retard, [voici les titres et les diaconies](#) attribuées par Benoît XVI aux nouveaux cardinaux:

- Cardinal Angelo Amato, SDB, la diaconie de Ste.Marie in Aquiro.
- Cardinal Robert Sarah, la diaconie de St.Jean Bosco à via Tuscolana.
- Cardinal Francesco Monterisi, la diaconie de St.Paul à la Regola.
- Cardinal Fortunato Baldelli, la diaconie de St.Anselme sur l'Aventino.
- Cardinal Raymond Leo Burke, la diaconie de Ste.Agathe des Goths.
- Cardinal Kurt Koch, la diaconie de Notre Dame du Sacré Coeur.
- Cardinal Paolo Sardi, la diaconie de Ste.Marie Auxiliatrice à via Tuscolana.
- Cardinal Mauro Piacenza, la diaconie de St.Paul aux Trois Fontaines.
- Cardinal Velasio De Paolis, CS, la diaconie du Bon Pasteur à la Montagnola.
- Cardinal Gianfranco Ravasi, la diaconie de St.Georges au Vélabre.
- Cardinal Medardo Joseph Mazombwe, le titre de Ste.Emerentiana à Tor Fiorenza.
- Cardinal Raúl Eduardo Vela Chiriboga, le titre de Ste.Marie in Via.
- Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, le titre de Regina Pacis à Ostia mare.
- Cardinal Paolo Romeo, le titre de Ste.Marie des Siciliens.
- Cardinal Donald William Wuerl, le titre di St.Pierre aux Liens.
- Cardinal Raymund Damasceno Assis, le titre de l'Immaculée au Tiburtino.
- Cardinal Kazimierz Nycz, le titre des Sts.Silvestre et Martin aux Monts.
- Cardinal Albert Malcolm Ranjith Patabendige Don, le titre de St.Laurent in Lucina.
- Cardinal Reinhard Marx, le titre de St.Corbinien.
- Cardinal José Manuel Estepa Llaurens, le titre de St.Gabriel à l'Acqua Traversa.
- Cardinal Elio Sgreccia, la diaconie de Sant'Angelo in Pescheria.
- Cardinal Walter Brandmüller, la diaconie de St.Julien des Flamands.
- Cardinal Domenico Bartolucci, la diaconie des Sts.Noms de Jésus et Marie à la via Lata.

NB: le nouveau cardinal Antonios Naguib, patriarche d'Alexandrie, également élevé à la dignité cardinalice en ce 20 novembre, n'a pas reçu de titre, ni de diaconie. "Constitutionnellement", en effet, un cardinal est membre du clergé de Rome (et c'est à ce titre que le collège des cardinaux, répartis en 3 collèges, diaconal, presbytéral et épiscopal, comme tous les clergés, élit l'évêque de Rome, selon l'antique tradition des Eglises locales). Or, par définition, un patriarche, tête d'une Eglise locale ne peut être membre d'une autre Eglise locale, fût-elle aussi prestigieuse que l'Eglise de Rome.